

**VOTRE SIÈGE
VOUS ATTEND**

LÀ

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel Assurance Vallée du St-Laurent, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à son assemblée annuelle. Cette assemblée se tiendra le :

MERCREDI 25 MARS 2020 À 19 H

Auberge Bromont

95, rue de Montmorency, Bromont

ASSEMBLÉE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 2 : secteur Valmont (mandat de 2 ans)

Siège n° 4 : secteur Prairie (mandat de 3 ans)

Siège n° 5 : secteur Valmont (mandat de 3 ans)

Siège n° 6 : secteur Haut-St-Laurent (mandat de 3 ans)

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 16 mars 2020 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 48, boulevard Taschereau, La Prairie, de même que sur notre site Internet.

En conformité avec le règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au plus tard le 24 mars 2020 à 12 h, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au 26 mars 2020, à la même heure et au même endroit.

Un café et des accompagnements seront servis.